

COMMODO ET INCOMMODO

(ARRETÉS ITM)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet :	Exploitant et lieu d'exploitation :	No. dossier/Date autorisation
extension et augmentation du stockage	Raval Europe 18, rue Héierchen L-4940 Hautcharage	1/2017/0132/125 rect. autorisé le 11 août 2020 Réf. interne : 2017/08/01
exploitation d'un monte-escaliers	Marie-Rose KIEFFER THEWES 72, rue de la Reconnaissance Nationale, L-4936 Bascharage	3A/2020/2149/171 autorisé le 7 août 2020 Réf. interne : 2020/16/01

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 24 août) à partir du 25 août 2020 au 5 octobre 2020 inclus.

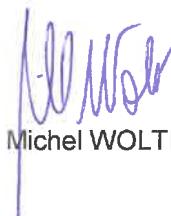
Les arrêtés d'autorisation ont été déposés au service écologique de la commune de Käerjeng pour y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 21 août 2020

Le bourgmestre,


Michel WOLTER

Le secrétaire communal ff,


Renée GALLO_HOLCHER**Dossier traité par:**Jeff Künsch
Tél. 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu

